Les modalités d'évaluation du chef d'œuvre en CAP

publié le 21/02/2020

Descriptif :

Les modalités d'évaluation du chef d'œuvre pour l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel.

Paru au BO n° 8 du 20 février 2020
Modalités d'**évaluation du chef d'œuvre** pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle
circulaire n° 2020-039 du 14-2-2020- NOR MENE2002480C

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.